

Juillet 2019

n°259

**Compte-rendu
de la réunion du
2 juillet 2019**

Flash communal

Grammond

Présents :

- Patrice CARTERON (Maire)
- Jean-Marc GANDIN (Adjoint)
- Maurice FULCHIRON (Adjoint)
- Bruno GREGOIRE (Adjoint)
- Karen BONNIER
- Solange POULAT
- Séverine VILLEMAGNE
- Marina VILLARD
- Isabelle PONCET
- Xavier GRANJON
- Emmanuel ROUSSET
- Danielle POULAT

Absents excusés

- Olivier BONNEFOY
- Gérard THIZY
- Didier THELISSON

▪ **Visite et point sur les travaux de la cantine :**

Les travaux avancent bien puisque le retard pris au départ sera bientôt rattrapé. A compter du 8 juillet, l'échafaudage sera installé pour permettre la peinture des châssis fixes puis l'enduit de la façade.

Il est proposé de rajouter des moustiquaires aux fenêtres de la cuisine (non prévu au marché initial). Le mobilier sera commandé courant juillet pour être livré au cours de l'été.

▪ **CCMDL : Convention pour la réalisation des travaux de voirie et composition du Conseil Communautaire pour 2020 :**

Le Conseil Municipal approuve la composition du Conseil Communautaire de la CCMDL après les élections de 2020 selon un accord local qui consiste à conserver la répartition actuelle soit 4 conseillers pour St Martin en haut et St Symphorien sur Coise, 2 conseillers pour St Laurent de Chamousset, Larajasse, Haute-Rivoire, Montrottier, Brussieu et Ste Foy L'Argentière et 1 conseiller

pour les autres communes dont Grammond.

Les travaux de voirie communautaire prévus cette année sont la création du plateau surélevé sur la RD3 (déjà réalisée) et la réfection de la route du Maître entre le carrefour du Roule et celui du Mas. Le montant prévisionnel des travaux est de 52.653, 25 € TTC. L'enveloppe financière allouée à la commune est de 36.587,75 €. Aussi, le reste à charge, une fois le FCTVA déduit, sera de 9.661,05 €. Ce montant sera réajusté en fonction du coût réel des travaux. Le Conseil approuve la convention qui reprend ces informations.

▪ **SIEL : Déplacement d'un candélabre et travaux suite à autorisation d'urbanisme :**

Le Conseil Municipal valide le déplacement du candélabre rue du lavoir qui se trouve actuellement dans une propriété privée.

Il valide également l'extension du réseau électrique et fibre suite à l'accord du permis de construire de Mme Inglot au Chemin de Fontfroide. Il rappelle que la partie extension électrique sera facturée au pétitionnaire.

▪ **Eau : Point sur les travaux réalisés et à venir :**

Les réservoirs ont été nettoyés et le flotteur défectueux changé. Lors du nettoyage, un dysfonctionnement du clapet anti retour a été remarqué, un devis a été demandé.

Les travaux de réfection des branchements en plomb restant sur la RD3 seront réalisés en septembre.

▪ **PLU :**

Sur le projet du plan de zonage, la zone UE (activités économiques) située à côté et sous le nouveau terrain de foot a été agrandie afin de répondre à d'éventuelles demandes d'installation de petites entreprises. Elle fera environ 9000 m2 (terrain de STI compris).

▪ **Questions diverses :**

- **Personnel :** Le Conseil Municipal décide de créer un poste d'agent d'entretien et périscolaire polyvalent de 24h hebdomadaire. Il sera proposé à Cathy Thizy de la nommer stagiaire sur ce poste.

Il décide également de créer un poste de gérant d'agence postale de 16 h hebdomadaire. Un contrat de 3 ans sera proposé à Murielle Poulat sur ce poste.

- **Voirie communale :** L'appel d'offres pour la réfection des voiries communales 2019 a été lancé le 1^{er} juillet. La remise des offres est programmée au 18 juillet.



✓ **Recensement militaire :**

Les jeunes gens et jeunes filles nés en **août et septembre 2003**, doivent se présenter en Mairie, munis de leur carte d'identité et du livret de famille des parents, dès qu'ils ont atteint l'âge de 16 ans.

✓ **Congés :**

Le secrétariat de mairie sera fermé du **7 au 30 août inclus**.
L'agence postale sera fermée du **29 juillet au 15 août inclus**.

✓ **Horaires agence postale :**

A compter du 2 septembre 2019, les horaires de l'agence postale seront les suivants :
Lundi : 16h-18h, Mardi au Vendredi : 9h15-11h15 et Samedi : 9h30 -12h00

✓ **Ma commune, ma santé**

Grammond, avec 20 autres communes des Monts du Lyonnais, va proposer une mutuelle communale à ses habitants par l'intermédiaire du dispositif « Ma Commune Ma Santé ».
Il s'agit de permettre à tous d'accéder aux soins en proposant une quinzaine de contrats de complémentaire santé négociés au niveau national. En effet, certains habitants renoncent aujourd'hui à se faire soigner, faute de couverture mutuelle suffisante. Sont visées prioritairement les personnes n'ayant pas de mutuelle d'entreprise : retraités, demandeurs d'emplois, travailleurs non-salariés, ...

Si vous êtes intéressés, vous pouvez être reçu en rendez-vous individuel gratuit. Il s'agit d'un rendez-vous conseil de 30 mn : le conseiller étudie vos besoins; il peut être à même de vous proposer une complémentaire plus avantageuse (financièrement et en termes de couverture) parmi ceux qu'il propose. Pour que des comparaisons puissent être faites, pensez à amener lors du rendez-vous le tableau de garantie de votre mutuelle actuelle, ainsi que son coût !

Vous pouvez prendre rendez-vous sur l'une des permanences suivantes :

- **Lundi 9 et 16 septembre de 9h à 12h en mairie de St Symphorien sur Coise**
- **Jeudi 19 septembre de 9h à 12h en mairie de Chevrières**
- **Jeudi 26 septembre de 14h à 17h dans la salle du Soleil Couchant à Larajasse**

Si par la suite vous souhaitez accéder à l'une des complémentaires santé proposées, vous pourrez, si besoin, être accompagné dans vos démarches administratives lors d'un second rendez-vous.

Pour prendre rendez-vous, contactez la mairie de Grammond ou la Maison de services au public de St Symphorien sur Coise au 04 78 19 05 14.

✓ **Transport solidaire à la demande:**

A compter du 1^{er} septembre 2019, la CCMDL met en place un dispositif de Transport Solidaire à la Demande. Sous réserve de remplir certaines conditions (habiter sur le territoire, pas de véhicule, ressources très modestes, être âgé de 65 ans au moins ou adulte handicapé ou invalide ou allocataire du RSA Socle, ou en insertion professionnelle...), vous pouvez bénéficier d'un transport à 2€ qui vous permettra de vous déplacer sur le territoire de la CCMDL et dans les communes limitrophes pour faire vos courses, aller chez le médecin, au club, voir votre famille, ...

Pour savoir si vous remplissez les conditions d'éligibilité au Transport Solidaire des Monts du Lyonnais n'hésitez pas à vous adresser, dès maintenant, en priorité au Secrétariat de mairie ou au Service Mobilité de la Communauté de communes des Monts du Lyonnais : 0474705800.